

GUIDE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

DES PERSONNES HANDICAPEES EN FORMATION

L'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées en formation s'articule autour de quatre points :

- **Faire le lien avec le prescripteur,**
- **Accueillir la personne handicapée,**
- **Veiller au bon déroulement de la formation,**
- **Préparer l'accompagnement post-formation.**

La notion de handicap recouvre différentes affections qui se caractérisent de la manière suivante :

La déficience motrice : Atteinte de la capacité du corps à se mouvoir. Cette capacité peut concerner, entre autres : le déplacement, la posture, l'action sur le monde extérieur, la communication, la perception du monde extérieur, l'alimentation.

Les maladies invalidantes : Maladie chronique et/ou évolutive entraînant des déficiences plus ou moins importantes, momentanées, permanentes ou évolutives. Maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses : déficience cardiaque, diabète, cancer, hépatite, asthme, épilepsie, SEP (Sclérose en plaques), allergie, VIH (Sida)...

La déficience visuelle : Peut être de naissance, ou acquise suite à une maladie ou un traumatisme. Diminution ou perte de la capacité visuelle après correction. Il y a plusieurs degrés de déficience, de la malvoyance à la cécité totale, et plusieurs manières de mal voir (perte de la vision centrale, tâches noires, vision floue, forte sensibilité à la lumière, mauvaises appréciations des distances, des couleurs...).

Les troubles psychiques : Conséquence de maladies chroniques mentales (psychoses, schizophrénie, troubles bipolaires, dépressions sévères, etc.) survenues au cours de l'existence, souvent à l'adolescence ou au début de l'âge adulte.

La déficience auditive : Dégradation définitive de l'audition entraînant une diminution ou une perte des capacités auditives

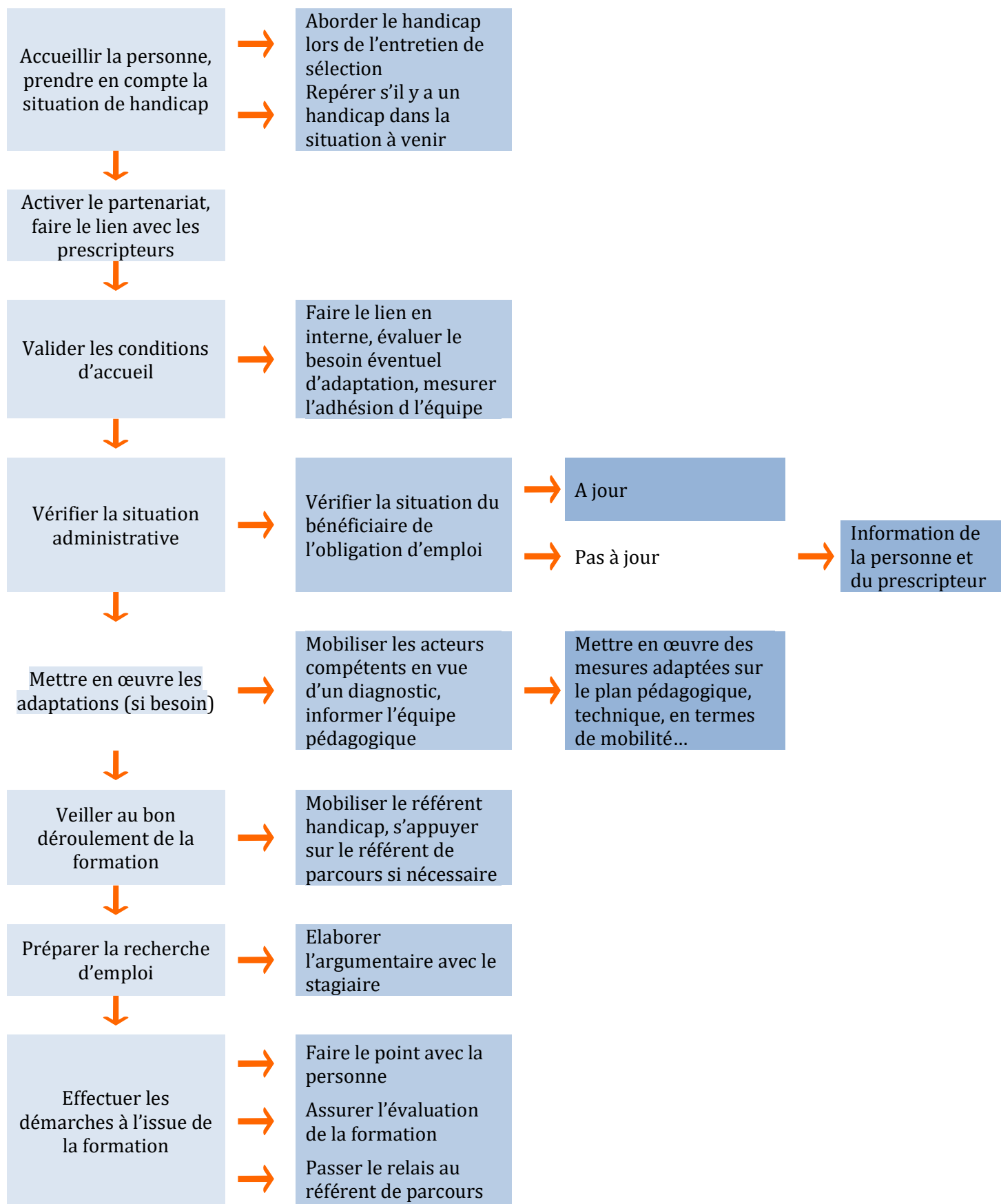
Cette déficience comporte plusieurs degrés :

- Déficience légère (perte de 20 à 40 décibels), les sons faibles ne sont plus perçus.
- Déficience moyenne (perte de 40 à 70 décibels), de nombreux sons de l'environnement sonore sont difficilement perçus.
- Déficience sévère (perte de 70 à 90 décibels), de nombreux sons de l'environnement ne sont plus perçus.
- Déficience auditive profonde (perte supérieure à 90 décibels), la totalité des sons de l'environnement sonore n'est plus perçue.

La déficience intellectuelle (handicap mental) : Limitation significative, persistante et durable des capacités intellectuelles d'une personne par rapport à l'ensemble des personnes du même âge, pouvant se traduire par :

- un retard mental léger (difficultés à acquérir la lecture, l'écriture, les notions de logique mathématique et à maintenir les acquis),
- un retard mental modéré (possibilités très limitées d'acquérir la lecture, l'écriture, les notions de logique mathématique),
- un retard mental grave ou profond (impossibilité ou presque d'accéder au langage).

ACCOMPAGNER UN STAGIAIRE HANDICAPE EN FORMATION



L'entretien d'accueil a pour objectif de prendre connaissance du parcours de la personne, afin de mieux appréhender ses besoins actuels et prendre la mesure des contraintes et aménagements à proposer. Le handicap ne signifie pas pour autant systématiquement moyens de compensation ou aménagements. Cet entretien comprend deux étapes :

Etape 1 : Comprendre comment s'inscrit l'entrée en formation dans le parcours du stagiaire,

Etape 2 : Caractériser le handicap afin de détecter les contraintes qui vont impacter le parcours de formation.

Etape 1 : Comprendre comment s'inscrit l'entrée en formation dans le parcours du stagiaire

- Caractériser le parcours professionnel et le projet du stagiaire afin de vérifier le projet de formation.
- Caractériser les contraintes médicales, sociales, professionnelles, de mobilité, afin de vérifier le projet formation,
- Contacter les structures en lien avec la personne ou son employeur si elle est salariée (en accord avec la personne).

A l'issue de l'entretien de sélection, il convient d'informer le prescripteur de la suite donnée à la candidature de la personne handicapée. Au cours de la formation, en cas de difficulté, le référent handicap contribuera à trouver des solutions et pourra aussi servir de médiateur. À l'issue de la formation, il est souhaitable de convier le référent à un bilan. Les informations communiquées lui permettront de mieux connaître la personne à accompagner et de mettre en place les étapes suivantes du parcours professionnel.

Les prescripteurs sont principalement les acteurs de la formation des demandeurs d'emploi handicapés : Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale...

Dans le cadre de collaborateurs salariés, des structures telles que le SAMETH (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés) ou le COMETE peuvent constituer des référents. Le SAMETH offre des services qui facilitent le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé et les établissements du secteur public. Le COMETE est rattaché à un service de soins de suite et de réadaptation et favorise précocement la (re)construction d'un projet de vie, intégrant la dimension professionnelle d'un patient hospitalisé.

Les principaux financeurs de la formation sont : le Conseil Régional, Pôle emploi, l'Etat, le Conseil Général, l'Agefiph, les OPCO, les employeurs.

Etape 2 : Caractériser le handicap afin de détecter les contraintes qui vont impacter le parcours de formation

- Caractériser le handicap : type de handicap (contraintes, capacités résiduelles ou incapacités), évolutions potentielles,
- Evaluer les conséquences du handicap : gestion de l'entrée en formation, relation avec les autres stagiaires/équipe pédagogique, organisation pédagogique (place dans la salle)...
- Mesurer l'adéquation entre le métier visé et le handicap,
- Évaluer si le candidat a une vision réaliste des conditions d'exercice de son futur métier.
- Recueillir les besoins du stagiaire sur ses besoins pour suivre au mieux la formation (techniques organisationnelles, compensations humaines, moyens matériels...)
- Présenter la formation et éventuellement faites visiter le centre de formation (locaux et équipements pédagogiques)

A l'issue de l'entretien, il sera décidé de la capacité du centre de formation à accueillir la personne handicapée et des éventuels aménagements à mettre en œuvre. Seront étudiées les possibilités d'aides techniques, organisationnelles et humaines.

Plus précisément, en fonction des handicaps les solutions suivantes seront étudiées :

LA DÉFICIENCE MOTRICE

Contraintes potentielles :

- Accès aux locaux, salles de formation, lieux de repos, etc.
- Environnement de travail (poste de travail, espaces collectifs...).
- Intégration au collectif (groupe de stagiaires).
- Soins médicaux.
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement

Adaptation de la formation :

- Aides à la mobilité.
- Adaptation de l'environnement.
- Adaptation de la formation.
- Auxiliaire de vie.
- Adaptation du planning pour les rendez-vous médicaux.
- Accessibilité à la communication.
- Nouvelles technologies.

LES MALADIES INVALIDANTES

Contraintes potentielles :

- Accès aux locaux, au poste, aux lieux de repos, etc.
- Environnement de travail (poste de travail, espaces collectifs...).
- Gestes professionnels.
- Intégration au collectif (groupe de stagiaires).
- Fatigabilité, surcharge physique.
- Impact mental.
- Soins médicaux fréquents (prise de médicaments).

Adaptation de la formation :

- Allègement d'horaires, phases de repos.
- Intervenants externes/aides humaines.
- Adaptations matérielles (souris tactile, siège...)

LA DÉFICIENCE AUDITIVE

Contraintes potentielles :

- Environnement de travail (poste de travail, espaces collectifs...).
- Intégration au collectif (groupe de stagiaires).
- Accessibilité à la communication sonore (téléphone, alarme...).
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informel.
- Accès à la langue ou à la maîtrise linguistique.
- Amplification des bruits de fond par l'utilisation de prothèses auditives.
- Fatigabilité.
- Sécurité.

Adaptation de la formation :

- Sensibilisation des formateurs et des autres stagiaires.
- Intervention d'aides humaines : interfaces et interprètes, preneurs de notes, soutiens pédagogiques...
- Supports écrits, schémas, dessins.
- Vidéoprojecteur.
- Modification des consignes orales en consignes écrites.
- Modification des signaux sonores en signaux lumineux ou vibratoires.
- Protection de l'ouïe – Isolation phonique et acoustique (ex : résonnance de la salle).

LA DÉFICIENCE VISUELLE

Contraintes potentielles :

- Difficultés à lire et à écrire (exploitation des documents écrits).
- Utilisation d'outils en tout ou partie visuels (ordinateur, téléphone à écran...).
- Résistance aux changements et aux modifications de l'environnement.
- Manque d'autonomie.
- Accès aux locaux, au poste, aux lieux de repos, etc.
- Accès aux informations indirectes, par exemple identifier les personnes qui assistent à une réunion ou un visiteur qui se présente à l'accueil.
- Environnement de travail (poste de travail, espaces collectifs...).
- Intégration au collectif (groupe de stagiaires).
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informels.
- Protection de la vue.
- Sécurité de l'environnement (encombrements, de dénivelés, de sauts de marche, de seuils, de portes battantes...).

Adaptation de la formation :

- Aides techniques spécifiques : interfaces (téléagrandisseur, plage braille, synthèse vocale).
- Pauses si travail sur écran.
- Adaptation de l'environnement.
- Adaptation des techniques de déplacements.
- Mise en place de repères sonores ou tactiles, ou podotactiles.
- Adaptation de l'éclairage et des contrastes de lumière.
- Alternance des tâches visuelles et non visuelles.

LES TROUBLES PSYCHIQUES (OU HANDICAP PSYCHIQUE)

Contraintes potentielles :

- Intégration au collectif (groupe de stagiaires).
- Fatigabilité.
- Soins médicaux (prise de médicaments).
- Capacité de concentration perturbée.
- Difficulté de mémorisation.
- Difficultés d'assimilation et d'attention.
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement.
- Difficulté dans la prise d'initiative.
- Manque d'autonomie.

Adaptation de la formation :

- Repérage des dysfonctionnements éventuels pour anticipation des crises.
- Sensibilisation de l'environnement.
- Eviter certaines situations à identifier avec le stagiaire : le travail en grand groupe, l'isolement prolongé.
- Ménager des temps et des lieux de pause pour prendre un peu de distance.
- Réorganisation de la formation : Allègement du contenu, Allègement des horaires.

LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (HANDICAP MENTAL)

Contraintes potentielles :

- Accès (repérage) aux locaux, au poste, aux lieux de repos, etc.
- Intégration au collectif (groupe de stagiaires).
- Accessibilité au savoir et à l'information, y compris informel.
- Difficultés de mémorisation.
- Difficultés d'assimilation et d'attention.
- Résistance aux changements ou aux modifications de l'environnement.
- Difficulté dans la prise d'initiative.
- Manque d'autonomie.

Adaptation de la formation :

- Rythme aménagé,
- Pause en cours de journée principalement pour ceux qui suivent un traitement médicamenteux.
- Pédagogie adaptée : prendre le temps d'expliquer, de répéter, de vérifier que tout est compris. Construction de phrases simples, de consignes claires.
- Supports simplifiés (comme des illustrations, des schémas...).
- Réduire le bruit pour faciliter la concentration.
- Réorganisation de la formation : Allègement du contenu, allègement des horaires.
- Préparer et informer pour éviter l'isolement : une information simple, non médicale sur les conséquences de la déficience intellectuelle pour lever les stéréotypes et les préjugés.
- Créer une relation de confiance, la continuité est un élément important du suivi.
- Eviter la surprotection, et ne soyez pas surpris par l'affection spontanée que la personne pourrait témoigner.

Avant l'entrée en formation, il est nécessaire de vérifier les points suivants :

- La fixation des objectifs de formation,
- Les adaptations spécifiques prévues au cours de la formation et lors de la phase de validation,
- La liste des partenaires mobilisés,
- L'adhésion de l'équipe pédagogique au projet,
- L'accessibilité de l'organisme de formation,
- L'accessibilité à l'intérieur de l'organisme de formation,
- L'intégration du stagiaire au sein de l'organisme de formation.

Quels documents administratifs la personne doit-elle produire ?

Situation de la personne	Document
<ul style="list-style-type: none"> ■ Travailleur reconnu handicapé par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ou anciennement par la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP) (1^{re} section). ■ Titulaire d'une Allocation Adultes Handicapés (AAH). ■ Titulaire d'une carte d'invalidité. 	<p>Une notification en provenance de la CDAPH (ou de la COTOREP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Travailleur handicapé : notification CDAPH 12.1 Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). ■ Titulaire d'une AAH : notification CDAPH 14.2B. ■ Titulaire d'une carte d'invalidité : notification CDAPH 14.2C. <p>Vérifier les dates de validité du document. Conseiller à la personne d'effectuer sa demande de renouvellement si la date d'échéance du justificatif approche.</p> <p>Rappel : les décisions de la COTOREP sont valables jusqu'à leur date d'expiration.</p>
<p>Victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une Incapacité Partielle Permanente (IPP) au moins égale à 10 %, titulaire d'une rente versée par un organisme de Sécurité sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une notification d'attribution d'une rente d'accident du travail avec un taux d'IPP supérieur ou égal à 10 %. <p>Vérifier que le taux d'IPP est bien supérieur à 10 % (ce qui donne lieu au versement d'une rente trimestrielle). En dessous de 10 %, l'accidenté a reçu un capital et n'est pas bénéficiaire de l'obligation d'emploi.</p>
<p>Titulaire d'une pension d'invalidité, lorsque cette invalidité réduit des 2/3 sa capacité de gain ou de travail.</p>	<p>Une notification d'attribution d'une pension d'invalidité de la Sécurité sociale ou de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), en 1^{re}, 2^e ou 3^e catégorie.</p>
<p>Autre situation.</p>	<p>Le justificatif correspondant à la situation de la personne.</p>

AIDES ET PRESTATIONS MOBILISABLES

EN COMPENSATION DU HANDICAP EN FORMATION

En complémentarité des aides existantes, il est possible de solliciter l'Agefiph pour des personnes en situation de handicap, dans leur parcours de formation ou d'insertion.

AIDE PONCTUELLE À L'AUTONOMIE

Type d'aide : Financement d'une intervention humaine (aide versée à la personne).

Bénéficiaires : Stagiaire de la formation professionnelle.

Montant Plafond : 4 000 €, non renouvelable.

AUTRES AIDES TECHNIQUES

Type d'aide : Financement d'un matériel (aide versée à la personne).

Bénéficiaires : Stagiaire de la formation professionnelle.

Plafond : 1 500 €, non renouvelable.

AIDE À L'AMÉNAGEMENT DES SITUATIONS DE TRAVAIL

Type d'aide : Co-financement d'un matériel (aide versée à l'employeur).

Bénéficiaires : Alternant (salariés handicapés en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage).

Montant : Dépend du projet d'aménagement.

PRESTATION HANDICAP PROJET (PHP) : « Bilan médical » permettant de vérifier l'adéquation entre le handicap et le projet formation (et emploi) d'une personne handicapée en recherche d'emploi.

RESSOURCES HANDICAP FORMATION : Un appui aux organismes de formation et/ou bénéficiaires pour co-construire des solutions d'aménagement des parcours de formation et accompagner les acteurs de la formation à mieux répondre à leurs obligations en termes d'accessibilité et de compensation du handicap.

**LISTE DES RESSOURCES POUR L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT
DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

• **ADMINISTRATIONS :**

MDPH du Puy-de-dôme (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Information, accueil et accompagnement des personnes et de leurs proches pour compenser la perte d'autonomie des personnes handicapées.

11, rue Vaucanson 63100 Clermont-Ferrand

04 73 74 51 20

AGEFIPH AUVERGNE RHONE-ALPES

Gestion des contributions des entreprises, services et des aides financières aux personnes handicapées et aux entreprises pour ouvrir l'emploi aux personnes handicapées.

65 Boulevard François Mitterrand, Immeuble Gergovia 63010 Clermont-Ferrand

0 800 11 10 09

CNAMTS - Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés et Assurance retraite

Au delà du remboursement des prestations, la mission de l'Assurance Maladie est désormais de réguler le système en informant tous les partenaires de leurs droits et de leurs obligations et en veillant au respect par les acteurs de leurs engagements.

CPAM du Puy-de-Dôme 63031 Clermont-Ferrand Cedex 9

0811 709 715

CARSAT

Caisse d'Assurance Retraite et Santé Au Travail en Auvergne

Préparer et verser la retraite des salariés, accompagner les assurés en difficulté, assurer et prévenir les risques professionnels dans les entreprises.

63036 Clermont-Ferrand Cedex 9

5 Rue Entre les 2 Villes Entrée, Avenue de la République, 63100 Clermont-Ferrand

09 71 10 39 60

DREETS - Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Auvergne Rhône Alpes

Assurer le respect du droit du travail, coordonner l'action des services de l'État et des organismes compétents en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, appuyer le dialogue social et le suivi de la négociation collective dans les entreprises et au niveau territorial.

Antenne Auvergne – Cité administrative 2 rue Pélissier – 63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Tél : 04 73 41 22 00

CONSEIL POUR LA PROTECTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Recouvrement des cotisations sociales obligatoires des professions artisanales, commerciales et industrielles. Participation à la détection des assurés en risque de désinsertion professionnelle accompagnement de l'assuré dans ses démarches (renseignements, aide au remplissage de formulaires), intervention financière si besoin en complément des aides des autres partenaires.

11 rue Jean Claret – CS 10001 – 63063 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

Tél : 04 73 16 36 48

CCI - Chambres de Commerce et d'Industrie

Accompagnement des entreprises dans leur développement, la formation, l'emploi, la compétitivité et la performance, la création, reprise, cession, les territoires, l'Europe et l'international.

148 Boulevard Lavoisier 63037 CLERMONT-FERRAND

04 73 43 43 43

- **ORIENTATION ET MISE EN RELATION ENTREPRISES :**

CAP EMPLOI

Accompagnement des personnes handicapées dans leur parcours vers l'emploi et pour aider les entreprises à recruter des travailleurs handicapés.

19 rue des Coutils 63118 CEBAZAT

0473161818

ADAPT PUY DE DOME

Insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées ; l'antenne clermontoise est spécialisée dans l'accompagnement des personnes atteintes de traumatisme cérébral.

15 Avenue Léonard de Vinci, 63000 Clermont-Ferrand

04 73 45 18 18

FRANCE TRAVAIL

Service d'aide à la recherche d'emploi. Un référent handicap est présent dans chaque agence départementale.

3949

ALTHER

Information, conseil aux entreprises sur leur obligation d'emploi de personnes handicapées et accompagnement à la mise en œuvre de solutions adaptées.

CABINET DSI, 7 rue de la Rivière, 63118 Cébazat

Tél : 04 73 78 06 85

- **ACCOMPAGNEMENT ETUDES/FORMATIONS :**

SERVICE UNIVERSITE HANDICAP

Campus des Cézeaux - 7 place Vasarely 63178 AUBIERE

04 73 40 55 07

HANDI SUP AUVERGNE

Accompagnement des étudiants handicapés dans l'organisation de leurs études.

14, rue Jean Claret 63000 CLERMONT-FERRAND

04 43 55 04 55

- **OPCO :**

AKTO

Gestionnaire privé de fonds de la formation professionnelle des PME et de leurs salariés.

34 Rue de Sarliève, 63800 Cournon-d'Auvergne

04 73 98 32 32

FIF-PL

Gestionnaire privé de fonds de la formation professionnelle des Professions Libérales.

104 rue de Miromesnil 75384 PARIS Cédex 08

01 55 80 50 00

OPCO ATLAS

Gestionnaire privé de fonds de la formation professionnelle des services financiers et du conseil.

29 Rue Maurice Flandin, 69003 LYON

01 43 46 01 30

VIVEA

Gestionnaire privé de fonds de la formation professionnelle des actifs non-salariés agricoles.
81 Bd Berthier 75017 PARIS
01 56 33 29 00

OCAPIAT

Gestionnaire privé de fonds de la formation professionnelle des Coopérations agricoles, de l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.
Entreprises de moins de 11 salariés : 153 rue de la Pompe 75179 PARIS Cédex 16
09 70 19 55 10
Entreprises de plus de 11 salariés : 123 rue Jean Baldassini 69364 LYON Cédex 7
04 72 37 95 75

- **ORGANISATIONS PATRONALES :**

CGPME - Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises

Syndicat patronal qui défend et promeut l'entrepreneur, assiste l'entreprise, avec notamment une mission de promotion de l'insertion des travailleurs handicapés et du maintien dans l'emploi.
ZI du Brézet – Centre routier 2 – rue Jules Verne 63100 CLERMONT FERRAND
04 73 91 22 11

MEDEF - Mouvement des Entreprises de France

Syndicat patronal qui défend et promeut l'entrepreneur, assiste l'entreprise, avec notamment une mission de promotion de l'insertion des travailleurs handicapés et du maintien dans l'emploi.
14 Rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04 73 34 85 96.

- **SERVICES DE TRAVAIL PROTEGE :**

ARESTPA – AUVERGNE COTRAITANCE - Association des Responsables d'Établissements et Services de Travail Protégé en Auvergne

L'ARESTPA fédère plus de 39 ESAT (établissements et Services d'Aide par le Travail)
67 rue Victor Basch, 63000 Clermont-Ferrand
04 73 90 60 60

ACTIV'ADIS

Conditionnement, montage câblage, imprimerie/routage, couture, préparation de commande.
7 rue Bernard Palissy, 63100 CLERMONT-FERRAND
04 73 14 16 16

DEF PLUS

Agence de travail temporaire d'insertion.
4 rue Lagarlaye 63000 Clermont-Ferrand
04 73 17 35 21

CNET63

Nettoyage industriel et multiservices.
ZAC du Cheix, 8 rue Enrico Fermi 63540 Romagnat
04 73 27 10 30

ESAT DU BREZET

Entretien et création d'espaces verts, travail des métaux, usinage, soudure, serrurerie-métallerie, mécanique, ferronnerie, menuiserie, ébénisterie, encadrement, mobilier, montage électrique, câblage, conditionnement, travaux à façon, couture industrielle, palettes, caisses.

62 boulevard Saint Jean 63000 Clermont-Ferrand.
04 73 36 48 25

HANDIS' INDUSTRIE

Sous traitance industrielle (conditionnement à façon, logistique, assemblage et montage), sous traitance administrative (centre d'appels, secrétariat, mise en place ISO 9001) et atelier graphique (impression tous supports, covering de vitrines / de véhicules, sérigraphie, broderie, marquage, publipostage).

Pole Transformance, Zone industrielle Felet, 63300 THIERS
04 73 53 55 58

INSER'ADIS

Agence de travail temporaire d'insertion pour personnes en situation de handicap
37 Rue des Frères Lumière 63100 Clermont-Ferrand
04 73 23 30 28

PHARM'ADIS

Conditionnement de produits pharmaceutiques.
130 Avenue de la République, 63118 CÉBAZAT
Tél : 04 73 16 18 18

- **MAINTIEN DANS L'EMPLOI :**

SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL

Préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel, prévenir la désinsertion professionnelle et contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs.

1 rue des Frères Lumière – ZI du brezet – 63028 CLERMONT FERRAND CEDEX 2

SAMETH - Service d'Aide au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés

Information et conseil sur le maintien en emploi des travailleurs handicapés, accompagnement des entreprises dans la recherche et la construction de solutions.

14 Avenue Marx Dormoy – 63000 CLERMONT-FERRAND
04.73.29.28.12

ADIS CONSEIL ET FORMATION

Conseil sur toute problématique liée au handicap pour les entreprises (diagnostic, sensibilisation, étude de poste, bilan).

Chez ADIS Services 7 rue Bernard Palissy 63100 Clermont Ferrand
04 73 14 16 16

- **ASSOCIATIONS SPECIALISEES :**

Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés F.N.A.T.H

Association de défense des droits pour les personnes accidentées de la vie, accidents de la vie, maladies professionnelles et tous handicaps,

Place de la Liberté, 63000 Clermont-Ferrand
04 73 37 82 55

Association Croix-Marine Auvergne-Rhône-Alpes

Entraide psychologique et sociale en faveur des personnes handicapées par déficience intellectuelle, par maladie mentale ou souffrant de troubles psychologiques avérés

17 Rue Pierre Doussinet, 63000 Clermont-Ferrand

04 3 45 19 10

Association Valentin Haüy

Défendre les droits des déficients visuels, assurer leur formation et l'accès à l'emploi, restaurer et développer leur autonomie, promouvoir l'accès à l'écrit, proposer des activités culturelles, sportives et de loisirs accessibles.

24 rue des Paulines

63000 CLERMONT-FERRAND

04 73 91 37 81

CRDV

Centre de Rééducation pour Déficients Visuels

30 rue Sainte-Rose 63000 Clermont-Ferrand

04 73 31 80 00

LES PEP 63

Centre d'informations sur la surdité.

11 rue Vaucanson - 63100 Clermont-Ferrand

04 73 14 50 30